

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-5-2-3

Séance du lundi 31 mai 2021

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES POUR 2021 AUX COLLÈGES PUBLICS DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne , CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
THOMAS Nicole donne procuration à HOMMEL Denis

EXCUSEE :

JUNG Martine

ABSENTS :

ELKOUBY Eric
MATT Nicolas

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L.213-2 du Code de l'Éducation,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2017/007,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la Commission d'excellence éducative et de l'accompagnement des familles du 7 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 68 202,11 € :
 - 15 573,62 € pour couvrir les frais de réparation d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics figurant en annexe 1 ;
 - 1 768,50 € pour couvrir diverses dépenses exceptionnelles en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;
 - 50 859,99 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire des collèges publics figurant en annexe 3.
- Précise que ces aides financières seront imputées comme suit :
 - Opération P196O003 – ligne 65-655111-221-44.

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

- Décide de prendre en charge les frais de transport en autocars des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège Foch de Strasbourg vers le lycée René Cassin de Strasbourg à compter du 2 novembre 2020 ;
- Décide de prendre en charge le surcoût de tarif pour les élèves du collège Reber de Saint Marie-aux-Mines, durant les travaux du service de restauration du Lycée Louise Weiss et de verser au collège une dotation de fonctionnement sur présentation d'un état des dépenses réelles.

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité